

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Académie du Cinéma Suisse du 7 août 2010, à la Residenza Al Parco, à Locarno

Présents du comité de l'Académie du Cinéma Suisse: Peter Beck, Bea Cuttat, Valentin Greutert, Romy Gysin, Ivo Kummer, Fredi M. Murer (président); nouveaux membres: Christian Frei (nouveau président), Paul Riniker, Romed Wyder

Invité / présents sans droit de vote: Thomas Tribolet (réviseur de l'Académie), Maria Neversil (traduction simultanée), Brigitte Zimmermann (ARF/FDS), Laura Daniel (Secrétariat de l'Académie du Cinéma Suisse)

Membres présents: (nous prions ceux et celles que nous aurions oubliés de nous en excuser) Lucie Bader, Stascha Bader, Res Balzli, Andreas Birkle, Annette Bleichenbacher, Wolfgang Blösche, Marianne Bucher, Ralph Etter, Peter Gassmann, Beat Glur, Philippe Graber, Felix Hächler, Silvia Haselbeck, Madeleine Hirsiger, Peter Indergand, Beat Käslin, Erich Langjahr, Irene Ledermann, Trudi Lutz, Isabel Meier, Tiziana Mona, Patricia Plattner, Kathrin Plüss, Alexandra Prusa, Jonas Raeber, Corinne Rossi, Claude Ruey, Christoph Schaub, Patrick Schaumlechner, Peter Schaumlechner, Nina Scheu, Manuel Siebenmann, Peter Spoerri, Andrea Staka, Carola Stern, Patrick Storck, Rainer Trinkler, Sandra Utzinger, Walter Vian, Matthias von Gunten, Monika Weibel, Claudia Wick, Selina Willemse

Excusés: (nous prions ceux et celles que nous aurions oubliés de nous en excuser) Pierre Agthe, Jean-François Amiguet, Nadja Baraniak, Gabriel Baur, Pascal Bergamin, Fulvio Bernasconi, Céline Bolomey, Nicole Borgeat, Rolf Brönnimann, Antonio Buil Pueyo, Frédéric Choffat, Séverine Cornamusaz, Laurent Dutoit, Edna Epelbaum, Dieter Fahrer, Markus Fischer, Luki Frieden, Irene Genhart, Andrea Guyer, Stefan Haupt, Edi Hubschmid, Thomas Imbach, Piotr Jaxa, Susanne Jauch, Christian Jungen, Marcel Just, Stefan Kälin, Kaspar Kasics, Mirjam Krakenberger, Ivana Lalovic, Bernhard Lang, Matthias Lerf, Claudia Lorenz, Kurt Mäder, Uli Meier, Pierre Mennel, Norbert Möslang, Thaïs Odermatt, Oliver Paulus, Elena Pedrazzoli, Philippe Probst (délégué FTB/ASITIS), Franziska Reck, Samir, Rudolf Santschi, Michael Schaerer, Anita Schlegel, Martin Schmassmann, Silvio Soldini, Simon Spiegel, Gilles Tschudi, Jürg von Allmen, Christof Vorster, Marina Wernli, Manuel Zach, Filip Zumbrunn.

1. Message de bienvenue du président

Le président, Fredi M. Murer, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la quatrième assemblée générale de l'Académie du Cinéma Suisse. Il salue la présence de Maria Neversil, qui assure la traduction simultanée.

Le président constate que l'assemblée a été convoquée conformément aux statuts, que une proposition a été faite par les membres dans le délai imparti et que l'assemblée peut délibérer valablement. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents, et c'est la voix du président qui est déterminante en cas d'égalité des voix.

Fredi M. Murer informe que l'académie compte désormais 350 membres, 55 membres de plus que l'année passée.

Il rappelle que Jris Bischof a quitté son poste de directrice de l'académie au mois de janvier de l'année dernière. Fredi M. Murer la remercie encore pour son implication incomparable pour l'académie et informe les personnes présentes que Jris Bischof est partie à la fin du mois de mars avec un cadeau et qu'elle était conviée à dîner.

Après la démission de Jris Bischof, Brigitte Zimmermann a pris charge du secrétariat ad interim jusqu'au moment où l'agence SWISS FILMS a proposé de reprendre le secrétariat de l'Académie du Cinéma Suisse régi par le contrat de mandat – pour le moment, ce contrat est limité à un an et il est rédigé conformément au cahier des charges élaboré par l'Académie du Cinéma Suisse.

Laura Daniel, qui est chargée du projet du Prix du Cinéma Suisse «Quartz» chez SWISS FILMS, a été chargée le 1^{er} avril 2010 de cette tâche à laquelle elle devra consacrer 30% de son temps de travail et elle représente ainsi un agent de liaison entre les organisateurs et l'Académie du Cinéma Suisse.

Laura Daniel se présente brièvement. Elle souligne qu'elle voit surtout des avantages dans sa fonction d'agent de liaison et qu'elle espère que l'académie deviendra une plateforme de débats de fond sur les films suisses qui sont empreints d'intérêts communs et de respect. Laura Daniel a fait des études cinématographiques, des études d'allemand et des études philosophiques à l'université de Zurich et à l'université de New York. Pendant ses études, elle a été responsable pendant plusieurs années de « la revue critique de la production cinématographique suisse » pour l'almanach du cinéma CINEMA et a participé entre autres au festival international du court-métrage. Après avoir fini ses études, elle a travaillé pendant deux ans au service des ventes internationales de la société Telepool. Après un autre séjour à l'étranger passé à New York, elle a travaillé pendant un an comme assistante de production chez C-Films et au back office, elle reprit plusieurs postes entre autres, pour le compte du Festival du film d'animation FANTOCHE, SWISS FILMS et pour d'autres employeurs de la branche cinématographique. Depuis le 1^{er} avril 2010, elle occupe définitivement un poste à 60% chez SWISS FILMS. De plus, elle travaille aussi comme musicienne.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 septembre 2009

Fredi M. Murer constate que le procès-verbal a été remis aux membres et demande à Ivo Kummer de récapituler les points centraux de cette assemblée générale à Berne.

Ivo Kummer présente brièvement les points fondamentaux. À l'assemblée, il s'agissait notamment d'approuver la solution de compromis Copy Paste Plus. À cette époque-là, on s'était mis d'accord avec tous les acteurs sur la prétendue solution concernant le Prix du Cinéma Suisse «Quartz», mais on a aussi observé que le conseil d'administration n'envisageait pas de devoir appliquer encore une fois le procédé Copy Paste Plus. On parlait du fait que la réglementation sur le Prix du Cinéma Suisse changerait aussi en temps utile pour qu'on ne doive plus avoir recours à la commission de nomination ni à la commission du jury de l'Office fédéral de la culture et que la sélection des lauréats puisse être faite par l'Académie du Cinéma Suisse de façon entièrement indépendante.

Fredi M. Murer maintient qu'aujourd'hui la solution Copy Paste Plus du 9^{ème} point à l'ordre du jour doit encore être étudiée et que les conditions cadres élaborées depuis le mois de septembre 2009 doivent être fortement modifiées. La discussion est remise à plus tard.

Personne ne demande la parole au sujet de ce procès-verbal. Il est accepté par acclamations, avec remerciements à sa rédactrice.

3. Rapport annuel

Le rapport annuel a déjà été envoyé. Il e lu par Fredi M. Murer. Réduit à l'essentiel il contient les points suivantes, dont on va encore parler plus tard.

- Examen rétrospectif de la procédure de nomination et du prix du cinéma suisse «Quartz 2010»
- Transmission du secrétariat de Jris Bischof à Laura Daniel
- Accord avec Monsieur le Conseiller fédéral Didier Burkhalter sur l'allongement de la procédure „Copy Paste Plus“
- Présidence / comité directeur – nouveaux membres / départs
- Informations générales

4. Comptes annuels 2010/11

Laura Daniel commente le bilan et les comptes annuels pour l'exercice 2009/2010, qui ont été envoyés à tous les membres en annexe de la convocation.

L'Académie a pu financer elle-même son fonctionnement et la procédure sur toute l'année. Le prêt des Journées de Soleure pour le programme de vote par Internet a déjà pu être remboursé complètement.

Personne ne demande la parole au sujet du bilan et des comptes annuels, qui sont acceptés à l'unanimité.

5. Rapport des réviseurs

Thomas Tribolet constate que la comptabilité a été tenue de façon réglementaire et que les vérificateurs de l'assemblée des membres recommandent de décharger les organes de gestion. Cependant, il fait remarquer que conformément aux statuts, les comptes annuels devaient correspondre à l'année civile et qu'il serait judicieux d'adapter les statuts.

Le conseil d'administration contrôlera cela et modifiera les statuts comme il faut pour la prochaine assemblée des membres. Ivo Kummer explique que l'exercice de l'académie (1.7.-30.6.) se rattache à la date de fondation de l'Académie du Cinéma Suisse.

Fredi M. Murer demande aux vérificateurs s'ils sont prêts à reprendre leur poste pour deux ans de plus. Thomas Tribolet répond par l'affirmative même au nom de Sven Wälti.

Le président remercie les réviseurs de leur travail.

6. Décharge aux organes administratifs

Fredi M. Murer demande aux présents, de lever la main s'ils sont d'accord avec la direction.

Il est donné décharge à l'unanimité aux organes administratifs, dont le travail est salué par des acclamations.

7. Élection des membres du comité

Fredi M. Murer constate que les membres actuels du comité souhaitent se représenter pour un nouveau mandat sauf Jean-Stéphane Bron, Elena Pedrazzoli et lui-même.

Ça veut dire: Peter Beck, Fulvio Bernasconi, Bea Cuttat, Valentin Greutert, Romy Gysin, Ivo Kummer, Samir et Gilles Tschudi.

Fredi M. Murer demande s'il est possible que l'assemblée plénière se prononce sur la réélection de chaque membre un par un, cela n'est pas exigé. La réélection est confirmée par les applaudissements et les membres qui lèvent la main. Les membres du conseil d'administration sont réélus pour deux ans de plus d'exercice.

Comme nouveau membre du comité Paul Riniker se présente en tant que représentant de l'association GARP en fait de Elena Pedrazzoli, Romed Wyder en fait de Jean-Stéphane Bron et Christian Frei au lieu de Fredi M. Murer.

Claude Ruey maintient que c'est très bien que tous les documents soient bilingues et demande si quelqu'un d'autre qui parle français sera représenté au conseil d'administration après la démission de Jean-Stéphane Bron. Le conseil d'administration fait référence à Romed Wyder.

Les nouveaux membres sont approuvés et réélus par l'assemblée plénière.

8. Élection du nouveau président

Comme déjà écrit dans le rapport annuel Fredi M. Murer démissionne de son poste de président, le comité propose Christian Frei pour lui succéder.

Fredi M. Murer demande si les membres ont d'autres propositions à faire. Comme personne ne désire prendre la parole, Fredi M. Murer passe la parole à Christian Frei.

Christian Frei confirme l'intérêt qu'il porte à la présidence et explique qu'il met un point d'honneur à réinstaurer un débat de fond sur le cinéma au sein de l'Académie du Cinéma Suisse et avec son aide. Cependant, il est conscient que l'Académie du Cinéma Suisse, qui n'a au départ aucune prétention politique, doit pourtant agir au sein de la politique cinématographique pour garder sa place et s'affirmer. De plus, il requiert que l'on soutienne les nominés en conviant par exemple tous les nominés à un repas au cours duquel on remettra les diplômes, on prendra une photo de groupe et les nominés seront préparés à la remise des prix. Si on suit sa pensée, les projections cinématographiques des films nominés seront organisées à long terme pour les membres. Cependant, la faisabilité de ce projet dépend des ressources financières et personnelles de l'Académie du Cinéma Suisse.

Fredi M. Murer demande à l'assemblée plénière d'exprimer son avis en levant la main: Christian Frei est élu à l'unanimité au poste de nouveau président de l'Académie du Cinéma Suisse.

Fredi M. Murer le félicite pour son nouveau poste.

9. Discussion du compromis « Copy Paste Plus 2011 » et perspectives pour les années suivantes

Fredi M. Murer passe la parole à Ivo Kummer pour qu'il explique la solution de compromis „Copy Paste Plus 2011“.

Ivo Kummer explique que pendant l'année passé l'académie a cherché à dialoguer avec Jean-Frédéric Jauslin et le Conseiller fédéral Didier Burkhalter et a attiré l'attention sur le fait que l'académie demande une adaptation de l'ordonnance pour pouvoir procéder à la nomination de façon autonome à l'avenir. Sur le fond

de la modification de l'Ordonnance sur l'encouragement du cinéma (OECin) qui aura lieu en 2012, le Conseiller fédéral Didier Burkhalter a proposé de rallonger la solution de compromis de 2010 (« Copy Paste Plus ») d'un an.

Bien que le conseil d'administration ait demandé au mois de septembre 2009 que la solution de compromis ne soit pas acceptée une seconde année consécutive, il a décidé qu'étant donné les circonstances, une prolongation serait néanmoins la meilleure solution pour le moment. C'est pourquoi, le conseil d'administration recommande d'accepter cette proposition. Tous les autres souhaits de modification (catégories etc) dont on a déjà parlé, ne pourront être discutés que si un amendement de l'Ordonnance sur l'encouragement du cinéma (OECin) sur les Prix du Cinéma Suisse «Quartz» est imminent.

Diverses questions découlent de l'assemblée plénière.

1. Nina Scheu demande s'il serait possible de mettre les films à disposition plus tôt, parce que les frais de visionnage sont considérables et que l'on y passe beaucoup de temps.

Laura Daniel confirme qu'il y aura un téléchargement des films de suite après la vérification de toutes les requêtes.

2. Tiziana Mona demande quelle est exactement la fonction de la commission de nomination et de la commission d'appréciation, comment et quand ces commissions se réunissent-elles?

Les commissions de nomination et d'appréciation sont composées de membres de l'Académie du Cinéma Suisse. Ces commissions sont proposées à l'office fédéral de la culture juste avant la fin de la procédure de nomination ou d'appréciation du conseil d'administration de l'Académie du Cinéma. Les commissions doivent être acceptées par l'Office fédéral de la culture (BAK) et servent à confirmer les résultats des votes des membres de l'académie et à faire la différence si nécessaire en cas d'une égalité des voix. En outre, c'est la commission du jury qui remet le Prix spécial du jury.

3. Nina Scheu et Christoph Schaub se renseignent sur la participation électorale au festival du Prix du Cinéma Suisse «Quartz 2010»

Comme beaucoup en ont exprimé le souhait, les chiffres de la participation électorale sont remis aux membres après la réunion des membres.

4. Christoph Schaub demande quelle serait l'alternative si on n'acceptait pas la solution Copy Paste Plus?

Ivo Kummer répond que cela signifierait entièrement la fin de l'académie.

5. Alexandra Prusa exprime des doutes quant à savoir si tous les membres visionnent les films.

Ivo Kummer souligne que l'académie part du fait que les membres remplissent leur contrat en leur âme et conscience. Supposons autre chose, à savoir que l'académie soit dépassée. Il fait appel à la responsabilité de chacun des membres par rapport aux autres.

Bea Cuttat explique que l'expérience de l'année passée a démontré que les membres prennent leur travail très au sérieux. Beaucoup de membres avaient beaucoup de contacts avec le secrétariat et se sont bien informés sur la plateforme VOD et sur la procédure. Les membres de l'académie ont cherché à s'entretenir avec le conseil d'administration aussi dans le cadre des Journées de Soleure. Cela a été interprété comme un indice du caractère vraiment important de la discipline.

5. Beat Glur énonce une requête de la part de l'association des journalistes cinématographiques (concernant les méthodes de visionnage pour la nomination et l'appréciation), cette requête a été reprise au point 11 de l'ordre du jour.

La prolongation du procédé „Copy Paste Plus“ a été adoptée à la majorité des personnes présentes (1 voix contre, 2 abstentions).

10. Budget 2010/2011

Fredi M. Murer relève que le budget 2010/11 a été envoyé aux membres avec la convocation. Il donne la parole à Laura Daniel, qui commentera les différents postes budgétaires.

Laura Daniel signale que pour le prochain exercice comptable, la contribution des membres sera maintenue à 200 francs CHF pour assurer à l'académie une année avec le moins de dettes possible. Au sujet des écarts budgétaires, elle signale qu'on doit toujours fixer un budget large parce que pour le moment, on ne sait pas encore quelles modifications vont attendre l'Académie du Cinéma et le Prix du Cinéma Suisse. De plus, comme l'a décrit Christian Frei, on a créé de nouveaux postes qui engendrent de nouveaux frais, entre autres, une indemnisation pour la présidence, ainsi qu'un budget pour un nommé Luncheon. Les deux

dernières années ont démontré que la fonction du président demande un peu plus de travail que ce qu'on pensait au départ. Les recettes de l'académie dépendent du paiement des contributions des membres. Pour le moment, il n'y a pas d'autres recettes.

La question qui ressort de l'assemblée plénière est de savoir si on a essayé de collecter des fonds de sponsoring. Pour la période du mois d'avril 2010 au mois d'août 2010, on n'y a pas eu recours mais à l'avenir, le projet n'est pas exclu.

Le budget 2010/11 est accepté à l'unanimité tel qu'il a été présenté.

11. Motions des membres

Beat Glur énonce une requête de la part de l'association des journalistes cinématographiques qui prévoit d'envoyer les films du Prix du Cinéma Suisse «Quartz» sur des DVD en plus de la possibilité de visionnage par la plateforme VOD, parce que le visionnage est compliqué en partie par des problèmes de téléchargement.

Ivo Kummer attire l'attention sur le fait que l'envoi de films est difficile pour causes légales. Beaucoup de producteurs aimeraient ne mettre aucun DVD à disposition avant la sortie en salle. Il maintient que les DVD devraient être mis à disposition par les producteurs parce que l'académie ne peut supporter les frais de copie. Ceci a déjà été clarifié.

Beat Glur et Rainer Trinkler confirment leur intérêt pour ce projet en avançant qu'il devrait être possible d'organiser l'envoi de DVD, d'autant plus que d'autres académies le font aussi.

Laura Daniel attire l'attention sur le fait que l'envoi de DVD est synonyme d'énormes dépenses supplémentaires. Elle connaît les préparations organisationnelles du Prix du Cinéma Suisse et peut confirmer d'expérience que le dépôt des matériaux dans les délais fixés est tout sauf peu problématique. Par ailleurs, elle démontre que les autres académies (entre autres, l'académie du cinéma allemand) s'intéressent beaucoup au modèle développé VOD et que les frais de développement élevés ne justifient pas que l'on n'utilise plus la plateforme. Cependant, elle est prête à expliquer les opportunités offertes.

Philippe Graber demande si l'envoi des DVD ne reviendrait tout simplement pas trop cher à l'académie.

Valentin Greutert maintient qu'en tant que producteur, il insisterait sur l'insertion d'un filigrane et que les frais de cette opération ne devront pas être imputés aux producteurs.

Felix Hächler se joint à la requête de Beat Glur et requiert un vote sur place pour clarifier les besoins des membres.

La grande majorité approuverait l'envoi de DVD.

Le conseil d'administration attend formellement de l'assemblée que l'académie ne soit pas tenue responsable des problèmes des droits d'auteur du point de vue juridique si elle introduit ce procédé de visionnage. **L'assemblée soutient ce point de vue et décide donc ce qui suit:** L'académie est autorisée à mettre à disposition des membres inscrits, les films déposés pour le Prix du Cinéma Suisse pas seulement par le biais de la plateforme VOD, mais aussi sur DVD. Il incombe à chaque producteur déposant de donner son approbation quant au procédé de visionnage des DVD, ainsi que de déposer les DVD protégés contre les copies ou dotés de filigranes. C'est le producteur/réalisateur déposant qui supporte le risque de violation éventuelle des droits d'auteur et autres conséquences d'ordre juridique engendrés par ce procédé. L'académie ne saurait en aucun cas être tenue responsable des fautes relatives aux droits d'auteur commises par les membres qui visionnent les films.

Il est décidé que l'on doit vérifier l'existence du besoin d'un envoi supplémentaire de DVD pour tous les membres. Il faut aussi clarifier comment ça se passe du point de vue de la faisabilité (coûts, livraison des DVD). Laura Daniel clarifiera ce point aussi tôt que possible.

Markus Fischer a déposé une requête écrite. Il aimerait bien rouvrir le débat sur les films autorisés, en particulier sur l'autorisation des films télévisés suisses. A son avis, nous avons un gros problème qualitatif qui pourrait être amélioré par l'autorisation de la distribution des films télévisés. Cette prise de position serait aussi soutenue par des acteurs/actrices du pays.

Pour le moment, les films télévisés ne sont autorisés à être distribués que s'ils sont sortis en salle de cinéma.

Ivo Kummer propose de remettre le débat à plus tard s'il s'agit de l'adaptation de l'Ordonnance sur l'encouragement du cinéma (OECin) sur le prix du cinéma. De toute façon, ce sujet ne peut être traité plus tôt. La mise au concours du Prix du Cinéma «Quartz 2011» a déjà été publiée.

La proposition est adoptée par l'assemblée plénière.

12. Communications et divers

Ivo Kummer remercie Fredi M. Murer pour son engagement au nom du conseil d'administration et des membres de l'Académie du Cinéma Suisse et lui remet une carte de cinéma ProCinema pour l'année en cours et l'année prochaine. Fredi M. Murer accepte le cadeau avec joie et fait ses remerciements.

Fredi M. Murer remercie les personnes présentes de leur participation à l'assemblée et clôt la 4^e assemblée générale de l'Académie du Cinéma Suisse à 13h00.

Zurich, le 18 août 2010 / Laura Daniel